



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 juillet 2006

Original : Français

Lettre datée du 24 juillet 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo du 1^{er} au 31 mai 2006.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette communication à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**



Annexe

[Original : anglais]

**Rapport mensuel sur les opérations
de la Force de paix au Kosovo (KFOR),
adressé à l'Organisation des Nations Unies**

1. Le présent rapport porte sur la période du 1^{er} au 31 mai 2006.
2. Au 31 mai 2006, l'effectif total déployé sur le terrain était de 16 130 soldats dont 2 708 de pays non membres de l'OTAN.
3. Il n'y a eu aucun changement en ce qui concerne le statut des contributions des pays partenaires non membres de l'OTAN.

Sécurité

4. La situation générale sur le plan de la sécurité demeure calme mais tendue. Sur le plan politique, trois autres séries de pourparlers directs entre Belgrade et Pristina ont eu lieu successivement les 4, 23 et 31 mai 2006 à Vienne. Le 4 mai 2006, les parties ont à nouveau examiné des questions liées à la décentralisation, notamment la définition des critères pour l'établissement des frontières municipales, la formation de nouvelles municipalités à majorité serbe et le règlement de la question de Mitrovica. Les pourparlers étaient difficiles, chacune des parties refusant de faire un compromis. Lors de la réunion du 23 mai 2006, les entretiens ont porté surtout sur la protection des sites religieux et du patrimoine culturel au Kosovo. Dans une atmosphère constructive, les parties sont convenues de la nécessité d'une présence militaire internationale continue pour assurer la protection des sites ainsi que sur le statut juridique de l'Église orthodoxe serbe. En dépit d'une certaine convergence sur un nombre des questions pratiques, les parties demeurent diamétralement opposées sur des questions de fond. Le 31 mai 2006, les parties aux négociations ont abordé des questions économiques, dont la dette extérieure et les biens immobiliers. Belgrade a contesté le processus de privatisation en cours au Kosovo et demandé qu'il y soit mis fin immédiatement tandis que Pristina s'est intéressée principalement à la question des indemnités de guerre et au remboursement de la dette extérieure.

5. Durant le mois de mai, aucun incident interethnique sérieux n'a été signalé.
6. Aucun incident grave contre la KFOR n'a été enregistré.
7. Au total, 350 incidents, liés à des munitions non explosées, la possession d'armes illégales, la découverte d'armes et de munitions, le trafic de drogues, la traite d'êtres humains et la circulation de fausse monnaie ont été signalés au cours du mois écoulé, contre un total de 409 incidents le mois précédent. Les saisies d'armes ont constitué le plus gros des incidents durant ce mois, tandis que le nombre de munitions non explosées signalées a baissé. Les activités de contrebande demeureront les plus graves risques pour un environnement sûr et pour les troupes de la KFOR au Kosovo. Les affrontements pourraient s'intensifier si les troupes de la KFOR croisent des contrebandiers sur leur chemin. C'est pratiquement toute la frontière du Kosovo qui est touchée par la contrebande mais elle a surtout lieu dans

la région orientale sur la frontière avec l'ex-République yougoslave de Macédoine¹. Malgré les saisies fréquentes d'armes illégales, rien n'indique de façon certaine que ces armes sont destinées à des groupes extrémistes ou criminels. Les armes découvertes sont probablement destinées pour la plupart à la chasse ou à la protection personnelle. Le trafic de drogues est toujours considéré comme l'une des activités commerciales criminelles les plus lucratives pour les malfaiteurs locaux organisés. Le nombre limité d'incidents signalés relevant de la contrebande serait le résultat des efforts déployés par la KFOR et la MINUK pour lutter contre les trafics illégaux le long des frontières. Il se pourrait aussi que les contrebandiers ont trouvé de nouveaux moyens d'éviter de se faire repérer par la MINUK et la KFOR. Comme les conditions climatiques s'améliorent, on ne s'attend pas à un accroissement notable des incidents à caractère criminel. Les risques pour la KFOR liés aux activités à caractère criminel sont considérés comme étant faibles.

8. La KFOR poursuit ses opérations visant à prévenir la violence ethnique, protéger les sites du patrimoine et reste vigilante afin d'écarter les menaces éventuelles sur les organisations internationales et les bases militaires. La Force continue d'améliorer ses moyens de maintien de l'ordre et de lutte antiémeutes afin d'être mieux préparée à faire face à une recrudescence de la violence.

Respect de l'Accord militaire technique par les forces armées de Serbie-Monténégro et par la police spéciale du Ministère de l'intérieur

9. Il n'y a rien à signaler.

Le Corps de protection du Kosovo

10. Dix cas de violation ont été signalés.

11. Le Service d'inspection de la KFOR pour le CPK (KIKPC) assure le respect de l'Accord par la supervision quotidienne du CPK, en procédant à des appels nominaux inopinés et à des inspections. Durant le mois de mai, la consolidation de l'Évaluation générale du Kosovo de la KFOR reflétant la réalisation au CPK de l'objectif énoncé dans la norme 8 a été mise sous forme finale. Des éléments de l'Évaluation de la KFOR ont été présentés à la réunion sur les normes publiques et au groupe de développement du CPK le 31 mai 2006. Le siège de la KFOR et chaque groupe de forces multinational ont mis au point le programme de formation additionnel pour le CPK en vue d'appuyer la directive du Commandement des forces conjointes.

12. L'effectif actuel du CPK est de 3 038 membres dont 203 (6,69 %) issus de minorités ethniques (178 hommes, 25 femmes) : 34 Ashkall, 4 Roms, 11 Égyptiens, 17 Croates, 32 Bosniaques, 14 musulmans, 36 Turcs, 2 Goran et 53 Serbes. Le nombre total de minorités ethniques a baissé de quatre à compter du mois dernier. Le recrutement de membres issus de minorités reste une priorité du CPK. Actuellement, la proportion des minorités au sein du CPK reste bien inférieure à l'objectif fixé par le Représentant spécial du Secrétaire général, et il y a 22 positions vacantes sur le tableau d'effectifs. Sur les 2 000 positions que comporte la liste de réserve, 1 883 ont été pourvues, le nombre de membres issus de minorités ethniques étant de 50 (2,65 %). Les groupes de forces multinationaux et les équipes mixtes d'inspection au siège de la KFOR ont procédé à 46 appels nominaux qui ont permis

¹ La Turquie reconnaît l'ex-République yougoslave de Macédoine sous son nom constitutionnel.

de constater que 1 027 (69,8 %) des 1 470 membres du CPK visés étaient de service dans leurs casernes et 212 (14,4 %) étaient de service ailleurs. Le total de 1 239 membres d'active (de service dans les casernes ou ailleurs) montre qu'en moyenne 84,2 % du personnel du CPK sont bien au travail. La proportion d'absents sans permission a légèrement diminué.

13. Formation et activités. Le TRADOC du CPK a organisé 12 cours suivis par 171 participants.

14. Neuf cérémonies ont eu lieu durant le mois de mai 2006. En tout, 711 membres du CPK et environ 3 500 civils étaient concernés.

Conclusion

15. La situation générale au Kosovo demeurera tendue en raison des pourparlers en cours sur le statut et – en particulier de l'ouverture des discussions de haut niveau entre Belgrade et Pristina sur le statut futur du Kosovo – ainsi que de l'aggravation potentielle des tensions interethniques à mesure que les conditions climatiques s'améliorent. La menace contre la MINUK et d'autres installations de la communauté internationale demeure moyenne; la menace contre la KFOR est faible.
